

Ouverture et déroulé de séance par M. le Sous-Préfet
Comité de pilotage - Vallée de l'Adour

Mardi 16 décembre 2008 à 14h30 – Foyer rural de Jû-Belloc

Le site de la « Vallée de l'Adour » a été reconnu d'intérêt communautaire par décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004, selon le périmètre arrêté lors de la consultation en 1990 soit 2630 ha dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Ce site d'intérêt communautaire a ensuite fait l'objet d'une transposition en droit français par arrêté ministériel du 13 avril 2007.

La procédure d'établissement du document d'objectifs n'a pu être envisagée en 2007 faute de désignation pour ce site interdépartemental (Gers, Hautes-Pyrénées).

C'est maintenant chose faite, le préfet du Gers ayant été désigné préfet coordonnateur par arrêté du Premier ministre du 25 avril 2008.

Concernant le pilotage de ce site, le préfet des Landes était pressenti pour être coordonnateur du corridor fluvial de l'Adour composé de 2 sites : « Adour » dans le département des Landes et « Vallée de l'Adour » dans le département du Gers et pour lequel un document d'objectifs (DOCOB) unique devait être réalisé.

Après expertise de la direction régionale de l'environnement, il a été décidé d'établir un DOCOB par site et non un seul pour les deux sites. Le site « Vallée de l'Adour » aura donc son propre DOCOB.

L'approbation du DOCOB permet d'engager d'une part, les procédures de contractualisation ouvrant droit à une contrepartie financière et d'autre part, d'adhésion à la Charte Natura 2000 ouvrant droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

La démarche Natura 2000 requiert plusieurs étapes. Le site désigné, le comité de pilotage doit être installé par convocation du préfet, ce que nous réalisons aujourd'hui.

Cette installation poursuit plusieurs objectifs :

- une présentation de la démarche Natura 2000 au niveau régional et départemental
- une présentation du site Vallée de l'Adour
- une désignation, **par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000**, du président du comité et de la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs.

Le comité de pilotage installé se réunira à l'initiative de son président et des groupes de travail seront créés dans la perspective de l'élaboration du document d'objectifs.

Le déroulement de séance est le suivant :

- Procédure Natura 2000 : présentation des situations régionale et départementale-DDAF, M. Chaussignand et DIREN, M. Douette)
- Présentation des objectifs, moyens et calendrier prévisionnel du maître d'ouvrage-Institution Adour, M. Cuende
- Désignation du président du comité de pilotage - M. Darrieux, maire de Riscle

Compte-rendu du deuxième Comité de Pilotage (COPIL) du Site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » (FR7300889)

Le 28 mai 2009, salle des fêtes de Ju-Belloc

Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Guy DARRIEUX, Président du COPIL Thierry CHAUSSIGNAND, DDEA32 Sylvie BOCHER, DDEA 65 Laurent BARTHE, CPIE Pays gersois Daniel MARC, CREN midi Pyrénées Alain ARAGNOUET, Syndicat Mixte Haut et Moyen Adour Yannick BARASCUD, CREN Midi Pyrénées Didier SOULIE, ONCFS Magalie SEREUSE, ONEMA Nicolas THION, fédération de chasse 65 Jean-Paul CASTETS, fédération de chasse 32 Gérard FABRES, les Amis de la Terre Dominique PORTIER, Nature Midi-Pyrénées (65) Catherine CAZALS, Conseil général du Gers Louis TERMES, syndicat des propriétaires privée 32 Francis BOSSEAU, Mairie de Préchac/Adour Jean-Paul GABARD, Commune de Ju-Belloc, Maison de l'eau Roselyne BOCQ, Mairie de Tarsac Albert AGOSTELLI, Mairie d'Aurensan Joël BOUEILH, Syndicat Adour 32 (SIDCAA), mairie Saint-Mont Laurent LAPORTE, Mairie Cahuzac Alain MACHAT, Fédération des AAPPMA du Gers Gwenaël CHAUDRON, Rivages Mickaël Nicolas, CPIE Pays gersois Eric CADORE, Conseil Général du Gers Lionel MORTERA, Conseil Général du Gers Jean-Pierre SCHUNDER, ONEMA 32 Jacques DUFFAU, Mairie Hères Jean GUILHAS, conseil général 65, mairie de Maubourguet Georges DANTIN, Comité Dép. de canoë kayak 65 Pierre PECOU, UNICEM Jean PAGES, Mairie de Galiax André VILLEMUR, EDF production Jean PERES, SDI 65 Jean Michel PARDE, AREMIP Jean-Michel GUEMENE, TIGF Robert MEILLE, mairie d'Izotges Claire, LEMOUZY, ADASEA 32 et 65 Bruno SIRVEN, Arbre et paysage 32 Christian Puyo Chambre d'agriculture 65 Olivier BACCIALONE, SEMADOUR Bernard LUSSAN, Syndicat de rivière 65 (SIDCEA) Hervé BELLAT, Association botanique gersoise Patrick GENNARI, Institution Adour Gwennaëlle DANIEL, Institution Adour Frédéric RE, Institution Adour Anne PERROT, Institution Adour</p>	<p>Jean-Claude DUZER, président Institution Adour Benjamin BLANCHET, sous-préfet de Mirande Martin MALVY, président Conseil régional Christophe MERROTO, Pierre et terre Claude SIMONUTTI, DDASS du Gers, Ingénieur sanitaire santé environnement Jean-Claude LASSARRETTE, Mairie Saint-Martin Laetitia BERTRAND, service environnement, préfecture du Gers Michael DOUETTE, DREAL Lionel GRANIER, Maire ST Germe Marc GARROCCQ, Maire Bours Christian OLIE, Chambre des métiers et de l'artisanat David CONDOTTA, Com-Com de Lembeye Frédéric LOISEAU Sous-préfet Bagnères Jacques GAIOTTI Maire Barcelone Séverine Chauvin Agence de l'eau A-G Robert PERRUSSAN Comité 32 du tourisme et des Loisirs François-Xavier CUENDE, Institution Adour</p>

Pièce-jointe :

Diaporama de présentation de l'Institution Adour.

Diaporama de présentation du CREN (étude naturaliste sur le site).

Ordre du jour de la séance :

1/ Lancement de la démarche sur le site

✓ Rappels :

Le site « Vallée de l'Adour »

La démarche d'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB)

2/ Présentation du prestataire chargé des inventaires naturalistes

3/ Proposition de « bureau » du COPIL (comité de pilotage)

✓ Rôle

✓ Proposition de composition

4/ Questions diverses

✓ Proposition de règlement intérieur du COPIL

✓ Programme de communication.

1/ Lancement de la démarche

➤ M. Darrieux, président du COPIL, ouvre la séance de ce deuxième COPIL en remerciant les personnes présentes d'être venues.

Il rappelle les objectifs du réseau Natura 2000 et leur prise en compte sur le site « Vallée de l'Adour ».

Il rappelle également que le 16 décembre 2008, s'est tenu le premier COPIL dont l'objet était de désigner le maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectif (Institution Adour), et le président du COPIL en charge du suivi du site (Guy Darrieux).

Suite à ce comité, l'arrêté préfectoral fixant la composition définitive du COPIL du site a été pris le 25 février 2009 ; prenant en compte l'ajout du CPIE Bigorre-Pyrénées et des comités départementaux de canoë kayak du Gers et des Hautes-Pyrénées ainsi que le remplacement des CRPF du Gers et des Hautes-Pyrénées par celui de Midi-Pyrénées.

Enfin, M. Darrieux présente les travaux qui ont été réalisés depuis le mois de février (date d'embauche de la chargée de mission Natura 2000 du site : Anne Perrot) et précise que ce COPIL marque le début du travail concret de l'élaboration du Document d'objectif (DOCOB) au niveau local, après les nécessaires premières phases administratives ; puis il laisse la parole à Mlle Perrot.

Rappel : le site « Vallée de l'Adour »

➤ Mlle Perrot, rappelle la localisation et l'emprise du site sur la vallée alluviale de l'Adour (lit mineur et lit majeur) et précise que le site se trouve à 86% sur des milieux naturels (forêts alluviales, eau courante...) et 14% sur des milieux artificialisés (terre arables, zones urbaines...).

Elle fait également une comparaison entre l'espace de mobilité qui pour un linéaire de 44km a une surface de 1 750 ha et le site Natura 2000 qui a une surface de 2 635 ha pour 150km.

Rappel : La démarche d'élaboration du DOCOB

Mlle Perrot présente rapidement la démarche Natura 2000 en France qui repose sur la mise en œuvre de deux Directives européennes ; pour le site, seule la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 s'applique (l'autre étant la Directive « Oiseaux » du 02/04/1979).

Elle rappelle que l'objectif de Natura 2000 est de concilier la conservation des habitats et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le territoire. Pour cela, la démarche Natura 2000 privilégie la gestion concertée des sites en tenant compte de l'ensemble des acteurs du territoire.

Mlle Perrot présente les trois phases d'élaboration du DOCOB :

1. Un état initial des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ainsi que des activités humaines ;
2. La hiérarchisation des enjeux et la définition des objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la poursuite des activités humaines qui s'exercent sur le site ;
3. Des propositions d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Une fois établi et validé par le COPIL, le DOCOB sera approuvé par arrêté préfectoral.

Elle précise ensuite les types de mesures de gestion qui sont possibles sur les sites Natura 2000 : Contrats et Charte Natura 2000

Enfin, elle présente le calendrier prévisionnel qui expose la répartition des différentes phases d'élaboration du DOCOB qui vont se dérouler pendant les 20 mois à venir.

Mlle Perrot précise qu'actuellement nous sommes dans la première phase d'inventaire. Les inventaires des activités humaines se feront par l'Institution Adour sur la base des données disponibles dans un premier temps, puis par le biais de groupes de travail validant et complétant les données recueillies (groupes composés de membre du COPIL mais également ouverts aux personnes voulant apporter leurs connaissances).

En ce qui concerne les inventaires et l'analyse écologique, l'Institution Adour, en qualité d'opérateur, a choisi de faire appel à un prestataire extérieur. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) de Midi-Pyrénées a donc été retenu pour cette mission suite à une procédure de marché public en procédure adaptée.

➤ Avant de passer la parole à M. Marc du CREN, M. Darrieux propose aux membres du COPIL de poser leurs questions sur cette première partie

- M. Fabres demande si les limites du site présentées sur la carte et définies depuis 1998 (cf. diaporama en pièce-jointe) correspondent aux limites réelles du site actuel.

Mlle Perrot répond que ces limites sont provisoires et que l'inventaire écologique qui va être réalisé va permettre éventuellement d'ajuster celles-ci à la réalité de terrain et au fonctionnement des milieux.

- Par la suite, la question de la représentativité des « autochtones » au COPIL ainsi que des propriétaires riverains non producteurs est avancée. Une demande est faite quand à la présence de chacun au COPIL.

M. Darrieux répond que la composition du COPIL a été définie par la préfecture et qu'elle se veut la plus représentatif possible. Par ailleurs, si chaque propriétaire devait être présent le nombre de membres s'en verrait grandement augmenté et le COPIL ne serait plus fonctionnel (déjà 223 membres).

Mlle Perrot ajoute que les propriétaires riverains seront invités d'une part lors des réunions d'information qui se dérouleront tout le long de la démarche, et d'autre part lors des groupes de travail qui auront lieu dans le cadre de l'inventaire des activités humaines et de la concertation autour des enjeux et des mesures de gestion du site.

M. Pages ajoute que les communes sont déjà représentées au COPIL par leurs élus qui sont là pour représenter tous les habitants.

- M. Darrieux passe ensuite la parole à M. Marc, directeur du CREN.

2/ Présentation du prestataire chargé des inventaires naturalistes

- M. Marc, directeur du CREN Midi-Pyrénées présente sa structure : association de naturalistes professionnels et amateurs qui travaillent depuis 1988 sur l'étude et la gestion des milieux naturels remarquables. Le CREN possède plusieurs expériences dans les démarches de gestion concertée des milieux naturels ainsi que dans les inventaires spécifiques à Natura 2000.

- M. Barthe présente le CPIE Pays gersois qui est sous-traitant du CREN pour les investigations sur la Cistude d'Europe. Il expose également les différents programmes d'inventaires concernant les Cistudes qui sont réalisées.

- M. Barascud présente la méthodologie employée pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels.

La méthodologie d'étude de ces habitats consiste à caractériser chacun d'eux par les espèces végétales qui le composent puis de les cartographier.

Pour les espèces animales, l'inventaire consistera en une approche directe (recherche d'indices) et une localisation des secteurs favorables.

M. Marc termine en présentant le calendrier de l'étude pour les trois prochains mois :

- Juin : caractérisation et cartographie des habitats.
- Juillet et août : inventaires de terrain.

- M. Gabard, demande si les données concernant les inventaires seront disponibles avant le prochain COPIL prévu début 2010 ?

Mlle Perrot répond qu'il est prévu de faire des points d'information lors des différentes phases de l'élaboration du DOCOB et que des outils seront créés et mis à disposition du grand public (ex : classeur en mairie).

- M. Machat ainsi que M. Darrieux demandent de plus amples précisions sur les espèces qui ont été citées.

M. Marc présente chacune des espèces :

- Loutre d'Europe : seul mammifère d'intérêt communautaire présent sur le site
- Cistude d'Europe : tortue d'eau douce
- Lamproie marine : poisson migrateur
- Grande alose : poisson migrateur
- Moule perlière : Moule certainement plus présente sur l'Adour
- Cordulie à corps fin : libellule
- Lucane cerf-volant : insecte des bois morts
- Flûteau nageant : seule espèce végétale. Elle est indicatrice des eaux calmes favorables aux frayères de certains poissons.

➤ M. Darrieux remercie le CREN et le CPIE pour leur présentation et reprend la parole afin de passer au troisième point.

3/ Proposition de bureau

➤ M. Darrieux propose de doter le COPIL d'un bureau afin d'avoir une échelle de travail cohérente pour une concertation efficace : groupe de travail de 20 à 25 représentants des 223 membres au COPIL. Ce bureau se voudra représenter au mieux les différentes familles siégeant au COPIL. M. Darrieux précise que la composition du bureau pourra être modifiée au cours de la démarche et surtout qu'il sera non décisionnel.

- M. Baccialone propose que le Pays du Val d'Adour soit présent en raison de la démarche de création du sentier de l'Adour qui peut se trouver en grande majorité dans le site Natura 2000.

M. Puyo demande quelle sera la relation entre les deux démarches (sentier et Natura 2000) notamment en termes de réalisation et des contraintes de Natura 2000 sur ce type de projet.

M. Darrieux répond qu'il faudra travailler en intelligence et tenir compte de chaque projet sachant que Natura 2000 a des contraintes de temps qu'il faut respecter. Par ailleurs, il se trouve qu'il est lui-même co-président du comité de pilotage du projet de sentier. Ainsi les informations seront transmises au mieux entre les deux démarches.

- M. Gabard demande aux services de l'Etat (DDEA 32 et 65) quelle sera leur implication tout au long de la démarche ?

M. Chaussignand répond que les DDEA apporteront leur appui technique, réglementaire et financier à l'opérateur tout le long de la démarche et pourront être présentes lors des réunions publiques afin de répondre aux questions.

- M. Parde, explique que la plupart du foncier est privé. Il demande si l'absence de ces propriétaires au bureau est volontaire.

M. Darrieux répond que cela n'est pas volontaire et il explique qu'il n'y a pas de représentant nommé comme tel dans le COPIL. Il est prêt à accueillir un tel représentant s'il existe.

M. Ré rappelle que les propriétaires seront présents lors des groupes de travail ; le bureau va traiter les propositions de ces groupes de travail avant de les transmettre au COPIL qui sera seul à prendre les décisions.

- G. Dantin a demandé que le comité canoë ou un représentant des activités de loisir soit au bureau.

- M. Cadoré rappelle que la démarche Natura 2000 est d'abord impulsée par l'Etat puis confiée au niveau local pour ce qui est de la gestion du site. La présence au bureau demandera un grand travail afin de respecter au mieux ce qui sera dit au niveau des groupes. Il faut donc un bureau homogène et efficace afin de réaliser au mieux la concertation locale.

- M. Termes explique qu'il représente le syndicat de la propriété privée du Gers. Il propose de désigner un propriétaire situé sur le site afin de représenter tous les propriétaires gersois du site.
 - M. Darrieux conclut en précisant qu'il attend une proposition allant dans ce sens.

4/ Question diverses

Mlle Perrot propose au COPIL de rédiger un règlement intérieur afin de pouvoir formaliser les actes tels que les votes et les délibérations du COPIL.

Elle propose d'envoyer par mail une proposition de règlement à approuver par chacun des membres du COPIL.

Enfin elle expose les différentes réunions et outils d'information qui pourront être mis en place :

- Points d'information « Qu'est-ce-que Natura 2000 » (outils, méthode et calendrier)
 - Points d'information « Résultat de l'étude » (analyse de l'existant et groupes de travail)
 - Points d'information « Mesures de gestion proposées » (Actions, contrat et charte Natura 2000)
 - Plaquette Natura 2000
 - Classeur d'information à mettre à disposition dans les mairies
 - Articles dans journaux locaux
 - Site internet de l'Institution Adour
- L'ensemble des membres du COPIL demande si les diaporamas présentés lors de ce COPIL pourront être mis à disposition de chacun afin de pouvoir s'en servir pour présenter la démarche Natura 2000 auprès de leurs structures.

Mlle Perrot propose d'envoyer les diaporamas en même temps que le compte-rendu ; à terme ils pourront être téléchargeables sur le site de l'Institution Adour lorsque la page Natura 2000 sera créée.

Elle en profite également pour informer le COPIL que la démarche Natura 2000 a également débutée sur le site Aquitain de l'Adour avec l'embauche récente d'une chargée de mission. Les deux démarches devront donc être menées avec cohérence.
 - M. Parde demande au CREN ce qu'il en est concernant l'étude sur les poissons migrateurs ?

M. Marc répond que la localisation stricte de chaque espèce n'est pas nécessaire car la seule présence de ces espèces donne lieu à des actions telles de la libre circulation le long du fleuve. En effet, une étude approfondie sur les espèces migratrices demanderait un temps plus important qu'il ne l'est accordé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ainsi, le CREN va essentiellement s'attacher à un travail de bibliographie approfondie.

 - M. Darrieux conclut cette séance en remerciant encore les membres pour leur présence. Il remercie également M. Gabard pour son accueil dans la commune de Ju-Belloc et lui propose d'ores et déjà de participer au prochain bureau pour nous faire partager son expérience sur la gestion du site naturel de Ju-Belloc.

Compte-rendu du troisième Comité de Pilotage (Copil) du Site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » (FR7300889)

Le 13 janvier 2010, Centre culturel de Maubourguet

<p>Personnes présentes</p> <p>Guy DARRIEUX, Président du COPIL Michel ULMAN, DDT 32 Michel LANS, DDT 32 Angélique MASSON, Agence de l'Eau Adour Garonne Sylvie, BOCHER, DDT 65 Laurent BARTHE, CPIE Pays gersois Daniel MARC, CREN midi Pyrénées Alain ARAGNOUET, Syndicat Mixte Haut et Moyen Adour Sylvain AMREIN, ONEMA SD65 Nicolas THION, fédération de chasse 65 Gérard FABRES, les Amis de la Terre Dominique PORTIER, Nature Midi-Pyrénées (65) Claude BAULAC, ASA Ju-Belloc Claude LAFFONTA, Conseil Général 65 Roselyne BOCQ, Mairie de Tarsac Robert MAISONNEUVE Cécile PONT, CD Randonnée 65 Didier NOUGE, UMINATE/FNE 65 Alain MACHAT, Fédération des AAPPMA du Gers Gwenaël CHAUDRON, Rivages Mickaël Nicolas, CPIE Pays gersois Robert MEILLE, mairie d'Izotges Aurélié BELVEZE, ADASEA 32 Bruno SIRVEN, Arbre et paysage 32 Hélène BOISSON, mairie d'Izotges Thierry BAQUE, Chambre d'Agriculture 32 Jean-Michel GUEMENE, TIGF Rémi BONNEVILLE, Fédération de chasse 32 Jacques GAIIOTTI, mairie de Barcelonne Joseph LATAPIE, ASA Maubourguet Castelnau-Rivière-Basse Paul GARCIA, association des piégeurs</p>	<p>Jean POUHEYDEBAT, association des piégeurs Michel COMBES, CRPF 32 Matilde HAREL, CRPF 65 Marie-Claude DUVIGNAU, mairie Saint-Mont Francis BOSSEAU, Mairie de Préchac/Adour André VILLEMUR, EDF production Bernard VELERO, CAET Fabien ABRIAL, Fédération de pêche 65 Marion CHERRIER, Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour François PRUDHOME, Conservatoire Botanique National MP Pierre LAJUS, Chambre d'agriculture 32 André SUSSERRE, Fédération de chasse 65 Pierre DUSSERT, Syndicat SIAA Frédéric RE, Institution Adour François-Xavier CUENDE, Institution Adour Anne PERROT, Institution Adour</p>
	<p>Personnes excusées</p> <p>Séverine CHAUVIN, AEAG Bernard LUSSAN, Syndicat de rivière 65 (SIDCEA) Louis TERMES, syndicat des propriétaires privée 32 Georges DANTIN, Comité Dép. de canoë kayak 65 Martin MALVY, président Conseil régional Christophe MERROTO, Pierre et terre Michael DOUETTE, DREAL Jean-Claude DUZER, président Institution Adour Jean-Pierre CASTETS, fédération de chasse 32 Claude MIQUEU, Pays du Val d'Adour Roland CASTELLS, Mairie de Bagnères-de-Bigorre</p>

Pièces jointes :

- Diaporama de présentation de l'Institution Adour
- Diaporama de présentation du CREN (étude naturaliste sur le site)

Ordre du jour de la séance :

- 1/ Présentation du pré-diagnostic socio-économique
- 2/ Présentation du diagnostic écologique
- 3/ Méthodologie de validation de l'état des lieux
- 4/ Proposition de méthodologie de travail pour la phase « Enjeux et Objectifs »

➤ Guy DARRIEUX, président du Comité de Pilotage (Copil), ouvre la séance de ce troisième Copil en remerciant les personnes présentes.

Il rappelle que le 16 décembre 2008, s'est tenu le premier Copil. Le deuxième Copil s'est tenu le 28 mai 2009 et a permis notamment la création d'un Bureau du Copil.

Il précise que ce Bureau est composé des représentants des usagers ainsi que des syndicats de rivières qui sont des émanations des communes et qui recouvrent tout le territoire. Il se félicite d'ailleurs du dynamisme des échanges et de l'écoute qui a eu lieu lors des deux séances du Bureau qui se sont tenues en juillet et décembre dernier.

Avant de présenter l'ordre du jour, il rappelle que la réalisation du Document d'objectifs (Docob) doit s'achever début 2011.

- Anne PERROT fait un rappel sur la démarche d'élaboration d'un Docob (voir diaporama). Elle précise qu'actuellement la première phase (« état des lieux ») est en cours de finalisation.

1/ Présentation du pré-diagnostic socio-économique

- Anne PERROT présente les différents périmètres qui ont permis d'élaborer le diagnostic socio-économique : limites du site selon la pertinence des données et leur disponibilité ; limites communales afin de situer le site sur un territoire plus vaste.

Elle présente ensuite la méthodologie de travail pour la réalisation du diagnostic :

- Regroupement des données bibliographiques,
- Rencontre des représentants des différents usagers lors d'entretiens ou de consultations téléphoniques,
- Première rédaction et présentation lors du dernier Bureau du Copil afin de recueillir les premières remarques.

Les thématiques abordées lors de ce diagnostic, ainsi que le premier bilan, est présenté dans le diaporama en annexe.

Anne Perrot précise que les impacts ainsi que les enjeux présentés ont été définis par les usagers eux-mêmes et ne découlent pas d'une analyse de l'Institution Adour. En effet, la définition des enjeux fera l'objet de groupes de travail lors de la 2^{ème} phase d'élaboration du Docob.

Elle rappelle que les données présentées peuvent comporter des inexactitudes et qu'il s'agit d'en discuter lors de ce Copil.

Elle précise également que le contexte cynégétique n'est pas présenté puisque ce sont les fédérations de chasse qui se chargent de la rédaction de cette partie.

- Suite à cette présentation Guy DARRIEUX donne la parole aux membres du Copil afin qu'ils apportent leurs commentaires.

- André VILLEMUR s'étonne que dans la liste des activités décrites, la seule qui n'ait aucun impact soit la pêche. Il propose d'analyser la pression que peut avoir cette activité.

Anne PERROT répond que la notion d'impact dans le cadre de Natura 2000 concerne les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire listés dans le cadre de Natura 2000. Par ailleurs, l'impact des activités, et donc la définition des enjeux de conservation, doit être analysé en groupe de travail.

- Jean-Michel GUEMENE demande pourquoi l'impact des infrastructures (pont, route, habitats humains) n'est pas mentionné.

Anne PERROT explique qu'elle possède seulement les données d'emplacement de ces infrastructures. Le nombre et l'emplacement de celles-ci, corrélés aux zones d'habitats naturels et d'espèces, permettront de déterminer leur impact.

- Robert MEILLE demande si dans le groupe de travail il est envisagé de travailler sur les interactions entre les différents domaines (expl : conséquence de la création de seuils sur l'usage domestique de l'eau).

- Guy DARRIEUX passe la parole à Daniel MARC du Conservatoire Régional des Espace Naturels (CREN) afin qu'il présente l'inventaire écologique qui a été réalisé.

2/ Présentation du diagnostic écologique

➤ Daniel MARC présente d'abord le bilan des données recueillies et les possibilités d'analyse : Un travail de cartographie a été réalisé afin de localiser les différents habitats naturels. Cela permettra à l'Institution Adour et au Copil de pointer chaque type d'habitat et de visualiser l'importance de l'habitat sur le site. Pour cela, des cartes de 1 km/1.5km ont été réalisées.

1. Habitats naturels

Il présente ensuite l'analyse de l'état de conservation des habitats naturels :

Le site possède des habitats très diversifiés et originaux formant un ensemble de petites mosaïques dues au fonctionnement naturel du cours d'eau :

- 2 023 ha cartographiés
- 50 habitats naturels (plus 14 artificiels)
- 14 habitats d'intérêt communautaire (dont 3 prioritaires)
- ¼ de la surface est d'intérêt communautaire, ce qui est une bonne proportion

Les différents types d'habitat d'intérêt communautaire identifiés sont les suivants :

- Végétation aquatique
- Végétation des bancs de graviers
- Végétation d'ourlets forestiers
- Les forêts alluviales : ripisylves
- Les prairies de fauches qui viennent s'ajouter à la liste des habitats déjà connus sur le site.

L'état de conservation général « bon » et « moyen » prédomine très largement sur le site.

La part d'« inconnues » est due à la difficulté de détermination de l'état de conservation suite à la tempête de janvier 2009. Par ailleurs, la dynamique du fleuve modifie régulièrement les milieux.

Le site est composé de 12% d'habitats d'intérêt communautaire Prioritaires, 12% d'habitats d'intérêt communautaire et de 76% d'habitats qui ne sont pas d'intérêt communautaire. Certains de ces derniers, bien que n'étant pas des habitats inscrits à la liste de la Directive Habitats, peuvent cependant abriter des espèces qui, elles, sont d'intérêt communautaire.

Les problématiques liées aux habitats naturels sont principalement :

- Présence d'espèces exotiques envahissantes (essentiellement flore)
- Présence de dépotoirs sauvages
- Cloisonnement du cours d'eau dans les zones urbaines
- Le pâturage dans le lit mineur.

Daniel MARC présente ensuite les différents milieux avec leurs grands principes de gestion qui seront à retravailler lors des groupes de travail.

2. Espèces et habitats d'espèces

- **Moule perlière et la Grande Alose** (poisson migrateur) : peuvent être écartées car leur absence est confirmée. En revanche présence d'un mollusque envahissant (*Corbicula fluminea*). Très peu de chance de voir revenir la grande Alose.
- **La Cistude d'Europe** (Tortue) : présence confirmée sur le site dans des habitats très diversifiés (fossés, canaux et lit mineur).
- **La Loutre d'Europe** : présence confirmée par les données naturaliste existantes et la présence d'épreintes.
- **Cordulie à corps fin** (libellule) : présence sur la quasi-totalité (sauf zone torrentielle) du site. Contactée sur 6-7 communes qui complètent les données existantes.
- une station de **Fluteau nageant** a été contactée

- **Lucane cerf-volant**, présent largement sur tout le site. Contacté
- **Lamproie marine** (poisson migrateur), contacté mais arrêté par le seuil des Charutots

Le CREN propose de prendre en compte le **Gomphe de Graslin** dans le Docob, puisque cette espèce d'intérêt communautaire a de nombreuses fois été contacté sur le site.

Par ailleurs, le **Cuivré des marais** (papillon), l'**Agrion de mercure** (libellule) ont été contactés en périphérie du site et sont fortement pressentis comme étant présents dans le site. Il s'agit d'espèces intéressantes compte tenu de leurs habitats (prairies de fauche et prairies humides).

L'Écaille chinée (papillon) et le **Grand capricorne** (espèces d'intérêt communautaire) ont également été contactés mais le CREN propose que ces espèces ne fassent pas l'objet de mesures spécifiques de part leur grande abondance sur l'Adour et dans la région.

Par ailleurs, d'autres espèces d'intérêt communautaires sont citées mais leur présence n'est que potentielle (Desman des Pyrénées, 7 chauves-souris, Lamproie de Planer, Pique-prune, Taupin violacé). Le CREN préconise donc propose de réaliser :

- une confirmation de sites de gîtes pour les **chauves-souris**,
- une confirmation de la présence du **Taupin violacé, du Pique-prune** et
- une confirmation de la présence du **Desman des Pyrénées** qui n'a pas été recontacté suffisamment récemment par rapport aux données bibliographique,
- un suivi plus précis des prairies humides et prairies de fauche sur l'ensemble du site (400ha dont une centaine d'ha pourrait être en périphérie directe du site).

Daniel MARC informe également le Copil de la présence d'oiseaux de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, notamment le Héron Bihoreau en grande quantité. Il précise que le site n'est pas concerné par ces espèces puisqu'il ne dépend pas de la Directive Oiseaux.

Il précise également que la présence de la Lamproie de Planer était attendue mais qu'elle n'a pas été confirmée (les données bibliographiques étant des erreurs d'identification sur des jeunes Lamproies marines). En revanche, des cortèges de poissons déterminant pour les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (Brochet, vandoise, loche et tanche) ont été trouvés en grandes quantités avec notamment de nombreuses frayères à Brochet dans les bras morts. Ceci démontre un bon fonctionnement du fleuve ainsi qu'une population piscicole de qualité.

- Daniel MARC conclut en remerciant tous les partenaires qui ont partagé leurs données.
- Gérard FABRES demande comment vont être caractérisés les habitats naturels et les habitats d'espèces afin de travailler en groupe de travail.
Daniel MARC répond qu'il s'agira de croiser les cartographies des habitats élémentaires (Corine Biotope) qui correspondent aux habitats connus des espèces avec les zones où ont été contactées les espèces (également cartographiées).

- Robert MEILLE s'étonne de n'avoir rien entendu sur les espèces animales envahissantes telles que le ragondin.

Daniel MARC répond qu'en effet le ragondin est la seule espèce animale dite invasive qui a été identifiée et parfois dans des proportions importante. Cette espèce pose des soucis :

- Consommation d'espèces aquatiques lorsque la densité de ragondin devient importante.
- Transmission de maladies
- Détérioration des berges par creusement

En revanche, l'étude qui a été menée n'est pas suffisante pour confirmer que le ragondin a un réel impact négatif sur un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire en particulier.

Par ailleurs, il faut noter que son éradication est très difficile à mener.

➤ Rémi BONNEVILLE s'étonne de ne pas voir le Vison d'Amérique comme étant une espèce à enjeu du fait de la détérioration du milieu qu'elle peut engendrer et sa compétition avec d'autres espèces.

Daniel MARC répond que le Vison d'Amérique n'a pas été contacté sur le site pour une question de saison et de discrétion de l'espèce. Il est effectivement présent sur le site et rentre en compétition avec le Vison d'Europe. En revanche, il n'a pas été prouvé qu'il ait un impact sur les habitats et les espèces cités comme présentes sur le site.

➤ Nicolas THION ajoute que le rat musqué est également une espèce invasive qu'il faut citer. Il s'étonne également que, lors de l'étude naturaliste, le monde agricole n'a pas été interpellé car ils sont les premiers à subir les conséquences de la prolifération de ces espèces.

Par ailleurs, il s'inquiète du fait qu'il y ait eu une analyse concernant les oiseaux et leur densité. Il rappelle que le site « Vallée de l'Adour » n'est pas concerné par les oiseaux et se méfie d'une volonté de vouloir augmenter les mesures de protection sur le site.

Daniel MARC précise que l'analyse mode agricole/espèces invasives ne faisait pas partie de leur mission sachant que les inventaires socio-économiques sont menés par l'Institut Adour. Concernant les oiseaux, il affirme qu'il n'est pas envisagé de changer la nature du site.

➤ Nicolas THION ajoute qu'il se voit rassuré qu'il n'y ait pas de projet d'augmentation de la surface du site.

Daniel Marc explique que la seule extension potentielle que le CREN préconiserait se situerait sur les prairies de fauche qui sont un habitat d'intérêt communautaire déjà protégé. Ce sont des habitats qui sont mal connus sur le site puisqu'ils n'avaient pas été identifiés auparavant et qui n'ont donc pas tous pu être repérés.

Cependant, le terme d'augmentation est à tempérer puisqu'il s'agit de surface très restreintes (moins de 3%).

Nicolas THION précise qu'il s'agit tout de même d'un grand site et que 3% reste une surface significative.

Daniel MARC précise qu'en effet si ces 3% étaient d'un seul tenant cela serait significatif mais il s'agit de surfaces réparties tout le long du site. Par ailleurs, il ne s'agit pas de toutes les prairies mais seulement des prairies de fauche grasses et humides.

Anne PERROT ajoute que 3% du site représente moins de 100ha à répartir sur une surface de plus de 2600ha. Par ailleurs, le CREN répond à sa mission en faisant des propositions qui seront ensuite rediscutées en Copil lorsque l'analyse sera finalisée. Par ailleurs, la proposition n'est pas d'augmenter la surface du site mais de définir si ces prairies sont d'intérêt communautaire et ensuite d'étudier la pertinence de leur intégration au site.

Elle rappelle cependant que la position du Copil était de ne pas augmenter les surfaces de manière significative.

➤ Didier NOUGE est étonné que l'on qualifie le site de « riche » au vu du peu d'espèces qu'il comporte. Par ailleurs, il voudrait que soit expliquée la démarche d'exclusion de certaines espèces (moule perlière et Grande Alose). Est-ce que ces données sont figées dans le temps ?

Daniel Marc précise que les espèces citées sont seulement les espèces d'intérêt communautaire alors qu'il existe un grand cortège d'espèces sur le site. C'est le cadre imposé par Natura 2000. La liste des espèces d'intérêt communautaire reste cependant relativement correcte comparativement à d'autres sites Natura 2000.

Guy DARRIEUX précise que les espèces citées correspondent aux espèces listées dans la Directive Habitat. L'exclusion de certaines d'entre elles est due à leur simple absence.

➤ François PRUDHOME précise que le flûteau nageant est une espèce très rare qui n'est présente que sur deux sites (dont la Vallée de l'Adour) sur la centaine de sites de Midi-Pyrénées. Le site Vallée de l'Adour a donc une responsabilité forte concernant cette espèce.

Il ajoute que le bon état de conservation de 99% des habitats du site est conditionné par le dynamique du fleuve.

➤ Fabien ABRIAL affirme que la Lamproie de Planer est présente sur l'Adour en amont comme en Aval, identifiée par pêche électrique.

Daniel MARC précise qu'il y a eu effectivement des pêches électriques qui avaient donné lieu à cette conclusion ; mais il se trouve malheureusement qu'il s'agissait de juvéniles de Lamproie marine. En revanche si des données confirmées existent le CREN les intégrera à son étude.

➤ Alain MACHAT propose de distribuer des questionnaires à des pêcheurs afin de confirmer ou d'infirmer la présence de certains poissons.

➤ Paul GARCIA précise qu'il existe des espèces qui prolifèrent et qui ont un rôle de prédation sur d'autres. Il ajoute qu'il faut pouvoir se débarrasser de ces espèces nuisibles (aigrette, ragondin).

Anne PERROT répond que si l'étude écologique ne permet pas de confirmer que certaines espèces sont nuisibles pour les habitats naturels ou les espèces d'intérêt communautaire, cela peut quand même être débattu lors des groupes de travail.

3/ Méthodologie de validation de l'état des lieux

Anne PERROT propose un calendrier de validation du document appelé « Rapport de présentation » présentant l'état des lieux du site (diagnostics socio-économique et écologique) :

- Prise en compte des remarques **jusqu'au 29 janvier**
- Mise en ligne du Rapport de présentation **le 15 février**
- Recueil des dernières remarques avant validation jusqu'au **6 Mars**
- Mise en ligne du document définitif (présentation du site, diagnostics socio-économique et écologique) et envoi aux membres du Copil (Mail et CD-Rom) **le 26 mars**
- **Validation du Rapport de présentation au prochain Copil prévu fin Avril**

➤ François PRUDHOME précise que le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées (CBN-PMP) a une mission d'accompagnement technique et scientifique ainsi que de validation des inventaires naturaliste de l'état des lieux. Le CBN-PMP a donc validé la méthodologie qu'a employée le CREN lors de ses inventaires

➤ Didier NOUGE et Dominique PORTIER propose que le document soit envoyé plus rapidement afin de faire une première analyse.

➤ Anne PERROT propose que la première version du Rapport de présentation soit envoyée avant le 15 février. Elle précise que cette version ne sera donc pas totalement achevée certaines données pouvant manquer. Il s'agira de corriger et/ou compléter les données présentées.

4/ Proposition de méthodologie de travail pour la phase « Enjeux et Objectifs »

➤ Anne PERROT propose une méthodologie de pour la définition des enjeux et des objectifs. Il s'agirait de réaliser **deux sessions de groupe de travail**.

La première session, permettant de dégager les thématiques principales (enjeux) du site, pourrait se dérouler en groupes de travail géographiques (4 zones géographiques):

- de Bagnères à Horgues
- de Soues à Bours
- de Bazet à Maubourguet
- d'Estirac à Barcelonne

(Définition des différentes zones voir diaporama)



La seconde session, permettant de définir les objectifs de conservation du site, pourrait se dérouler en groupes de travail thématiques. Ils reprendront alors les thématiques proposées lors de la première session :

- Thématiques propres à certaines zones géographiques (plusieurs groupes par zone)
- Thématiques concernant tout le site (1 groupe).

Elle précise qu'une invitation à participer aux groupes de travail sera rapidement envoyée et elle invite les membres du Copil à convier les personnes qu'ils jugent intéressées à participer.

➤ Robert MEILLE propose qu'un nouvel article soit distribué afin d'informer toutes les personnes concernées sur l'avancement de la démarche.

➤ M. Darrieux conclut cette séance en remerciant encore les membres pour leur présence. Il remercie le CREN pour leur travail qui a suscité un débat intéressant. Il se réjouit d'ailleurs de la participation qu'il y a eu lors de ce Copil ainsi qu'au Bureau du Copil. Les prochaines phases (définition des objectifs et des actions) ne seront pas les plus faciles mais il s'agira pour chacun d'apporter sa contribution. Il ajoute que l'Adour a subi des modifications mais qu'il reste des espèces très intéressantes pour lesquelles il s'agit de travailler conjointement afin de conserver cette richesse existante.



Site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » - FR7300889

Compte-rendu du 4^{ème} Comité de pilotage

Dates d'invitations : 08/04/2010

Pièces jointes :

- Diaporamas présentés lors des groupes de travail

Liste de présence : Guy Darrieux, Institution Adour, Président du Copil Natura 2000 Vallée de l'Adour

- Jean Guilhas, Mairie de Maubourguet
- Michel Uhlmann, DDT 65
- Roseline Bocq, Mairie de Tarsac, Pays du val d'Adour
- Albert Agostinelli, Mairie Aurenzan
- J. Louis Labarbe, Mairie de Bernède
- Jean-Paul Barthe, Mairie de Montgaillard
- Marie-Claude Duvignau, Mairie de saint-Mont
- Jean-Claude Gremiaux, Communauté de commune d'Aire sur Adour
- Robert Maisonneuve, Maire de Labatut-Rivière
- Francis Bosseaux, Maire de Préchac sur Adour
- Bernard Dufau, Maire de Sarragachies
- Alain Aragnouet, Syndicat du haut et moyen Adour
- Marion Cherrier, SMHMA, contrat de rivière Haut Adour
- Joseph Latapie, ASA de Maubourguet
- Louis Termes, Propriété rurale et privée
- Nicolas Thion, Fédération des chasseurs 65
- Jean-Paul Castets, fédération des chasseurs 32
- André Villemur, EDF Production
- Jean Poueydebat, Association des piégeurs hauts-pyrénéens
- Michel Combes, CRPF 32
- Christian Puyo, Chambre d'agriculture 65
- Pierre Lajus, Chambre d'agriculture 32
- Gérard Fabres, Les amis de la Terre 32
- Didier Nougé, FNE 65
- Alain Machat, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique 32, AAPPMA de Plaisance
- Antoine Voisin, ADASEA 65
- Solène Laloux, CAGC CACG
- Sylvie Bocher, DDT65
- Michel Lans, DDT32
- Laurent Barthe, CPIE pays gersois
- Daniel Marc, CREN Midi-Pyrénées
- F.Xavier Cuende, Institution Adour
- Anne Perrot, Institution Adour

Excusés :

- Jacques Gaiotti, Mairie de Barcelonne-du-Gers
- Robert Cabé, Maire d'Aire sur Adour, président de la Communauté de communes
- SEMPE Nadine, Commune de Camalès
- ARPE
- Sylvie Soroste, Grand Tarbes
- Martin Malvy, président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- André Desgrez, Service de l'architecture et du patrimoine du Gers
- Claude Laffonta, Conseil général 65
- Jean-Claude Morlais, CD Randonnée 65
- Pascale Darré, Chambre de Commerce et d'Industrie du GERS
- Jean-Michel Guémené, TIGF
- Rolland Castells, Maire de Bagnères-de-Bigorre
- Olivier Tinarrage, Maire Corneillan
- Typhaine Dulhauste, SEMADOUR

Ordre du jour de la séance :

- 1/ Informations réglementaire
- 2/ Synthèse de l'état initial du site : diagnostic humain et écologique
- 3/ Proposition d'enjeux et d'objectifs de conservation du site
- 4/ Divers

Introduction

➤ Guy Darrieux ouvre la séance de ce quatrième Comité de pilotage (COPIL) en remerciant les personnes présentes.

Il rappelle que le comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée de l'Adour se réunit pour la 4^{ème} fois afin de faire le point sur l'état d'avancement du Document d'Objectifs du site.

Après un an de travail, ce Copil a pour objectif principal de valider l'état des lieux du site et de proposer les enjeux et les objectifs de conservation.

Il constate que la démarche se déroule depuis un an autour d'échanges constructifs.

1/ Informations réglementaire

Condamnation de la France par l'Europe pour mauvaise transposition de la Directive « Habitats »

Guy Darrieux informe que la Cour de justice de l'Union européenne (arrêt du 4 mars 2010) vient de condamner de la France *pour manquement à une obligation de transposition* »] de la Directive « Habitats » en droit français et que cela inquiète les acteurs de Natura 2000 et les usagers des sites.

La France a été condamnée pour 3 griefs :

- 1/ Manquement à la réalisation de l'évaluation des incidences des contrats Natura 2000.
- 2/ Manquement à la réalisation de l'évaluation des incidences des projets soumis à déclaration.

La France a répondu pour partie à ces deux premiers griefs notamment par la publication de textes en 2004 sur l'évaluation des incidences et par la réforme, en cours, de l'évaluation de ces incidences. Les services de l'État (DDT) apporteront une information sur cette réforme lors du Copil.

- 3/ L'Europe remet également en cause le texte de loi français affirmant le caractère non perturbant des activités de chasse et de pêche sur tous les sites Natura 2000.

Guy Darrieux rappelle qu'actuellement aucune modification réglementaire n'a été faite concernant ce grief.

En revanche, il reste vigilant afin que cette la traduction de cette condamnation en droit français n'aille pas à l'encontre de la façon dont le Docob est élaboré. C'est-à-dire, le respect des différentes activités exercées sur le site ainsi que la prise en compte du rôle que peuvent avoir ces dernières pour la gestion de la biodiversité et l'identité du territoire.

En effet, l'implication des acteurs de la chasse et de la pêche et la dynamique de travail constructive qui a eu lieu depuis le début de la démarche ne doivent pas être remises en cause et doivent donc se poursuivre de façon concertée et constructive pour chacun.

Le Président du Copil propose aux Présidents des fédérations de chasse et de pêche de rencontrer, ensemble, le préfet coordinateur du site afin, d'une part, de lui demander comment la condamnation de la France tend va être traduite en droit français et d'autre part, pour démontrer que, sur le site « Vallée de l'Adour », les activités de chasse et de pêche ne sont pas identifiées comme allant à l'encontre de la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

➤ Michel Uhlmann précise que cette condamnation ne veut pas dire que dorénavant les activités de chasse et de pêche seront considérées comme perturbantes. Cela signifie seulement que l'impact qu'elles peuvent avoir sur le site devra être considéré en amont dans le cadre de l'élaboration des Docob.

Jean-Paul Castets et Nicolas Thion précisent que les fédérations de chasse restent très inquiètes et que leur participation aux Docob Natura 2000 dépendra des modifications issues de cette évolution législative.

Anne Perrot précise, que dans le cadre de l'élaboration du Docob « Vallée de l'Adour », ces activités se sont révélées importantes pour la population de la vallée de l'Adour lors de l'analyse socio-économique. Par ailleurs, elles n'ont jamais été citées comme étant compromettantes pour les habitats et les espèces lors des différents groupes de travail rassemblant les acteurs du site.

La situation semble donc plutôt positive pour ce site. Par ailleurs, la démarche que propose M. Darrieux (rencontre avec M. le Préfet) pourrait permettre d'éclairer les questions légitimes des fédérations de chasse et de pêche.

Prise en compte de Natura 2000 lors de projets/travaux : l'évaluation des incidences

Guy Darrieux passe la parole à Sylvie Bocher afin qu'elle puisse présenter la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (voir diaporama ci-joint).

➤ Sylvie Bocher attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'évaluer spécifiquement l'impact de projets et d'activités sur les habitats et habitats d'espèces dans le cadre d'une procédure déjà existante. La réforme en cours porte sur la liste des projets et activités concernés. s. Elle présente ensuite l'évolution de la réglementation.

Le décret du 9 avril 2010 affiche la liste nationale des activités soumises à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration devant faire l'objet d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Une liste locale est également en cours d'élaboration dans le cadre d'une concertation régionale afin de définir les activités soumises ou pas à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration qui seront soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

La liste nationale entrera en vigueur le 1^{er} août 2010 et concernera les activités et projets listés ayant lieu dans le site mais aussi à l'extérieur s'ils ont un impact sur le site (zone d'influence).

Étant donné que le bassin versant de l'Adour est très large, Christian Puyo s'inquiète de la largeur de la zone d'influence du site qui doit être très grande et concerne donc toutes les activités existantes.

Michel Uhlmann rappelle que seules les activités qui sont listées dans le décret sont concernées. Pour ce qui est de la liste locale, une concertation sera mise en place.

Anne Perrot rappelle également que cette zone d'influence n'est pas nouvelle. En effet, bien avant le décret du 09 avril 2010 les évaluations des incidences devaient déjà être réalisées dans toutes les

zones où l'activité concernée pouvait avoir une influence sur le site Natura 2000. La seule chose qui change est le type d'activités concernées.

Pierre Lajus et Nicolas Thion demandent qui devra effectuer l'évaluation et rédiger le document d'évaluation d'incidence.

Sylvie Bocher répond qu'il revient au porteur de projet de réaliser la démarche et cela, le plus en amont possible afin de prendre en compte au mieux les impacts du projet et de ne pas voir le projet retardé du fait de l'absence d'étude d'incidence. Le porteur de projet est responsable de la rédaction mais peut faire appel à un prestataire extérieur.

Gérard Fabre demande si les gravières sont dispensées de ces évaluations. Sylvie Bocher répond que les exploitations de graviers doivent également faire l'objet d'une évaluation d'incidence de leur activité.

Elle rappelle également qu'une évaluation d'incidence ne veut pas dire interdiction de l'activité. Il s'agit seulement d'apprécier l'influence qu'a l'activité sur les habitats et les espèces Natura 2000. Si un impact négatif est identifié, il s'agira de trouver une solution alternative afin de pouvoir quand même exercer l'activité mais sans avoir d'impact voire de s'orienter vers des mesures compensatoires.

2/ Synthèse de l'état initial du site : diagnostic humain et écologique

Anne Perrot rappelle que le diagnostic initial du site a été présenté lors du dernier COPIL de janvier 2010, il a été soumis à la correction des membres du Copil à deux reprises afin d'obtenir un document final (rapport de présentation et cartographies) qui est disponible sur la page « Natura 2000 Vallée de l'Adour » du site internet de l'Institution Adour.

Elle expose rapidement la synthèse de ce rapport qui présente l'état initial du site (voir diaporama).

Marion Cherrier demande comment sera confirmée la présence du Desman des Pyrénées et des chiroptères ?

Daniel Marc explique qu'un plan national de restauration du Desman des Pyrénées est en cours de mise en œuvre pour la période 2009-2014 et permettra certainement de recueillir des données complémentaires. Mais, au vu du temps restant pour l'élaboration du Docob et de la saison optimal pour effectuer un inventaire spécifique à cette espèce, une étude complémentaire ne pourra pas être envisagée avant la fin de l'élaboration du Docob prévu fin janvier 2011.

Guy Darrieux propose, au vu de la prise en compte des remarques préalablement faites par les membres du Copil, de valider cet état des lieux.

Les membres du Copil valide cet état des lieux sous réserve qu'apparaisse de façon plus explicite l'existence de points de pollution domestique autres que les stations d'épuration.

3/ Proposition d'enjeux et d'objectifs de conservation du site

Anne Perrot expose la méthodologie de travail qui a été suivie afin de définir les enjeux et les objectifs de conservation du site (Voir diaporama).

Dans un premier temps, des groupes de travail géographiques ont permis d'identifier les pressions que subissent les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Elle rappelle que ce travail, étant réalisé avec les acteurs locaux, a pour but de travailler sur la situation réelle du territoire et de prendre en compte par la suite les attentes des usagers.

Dans un second temps, les groupes de travail thématiques ont permis aux acteurs locaux de compléter et corriger les enjeux et les objectifs répondant aux pressions dégagées lors des groupes géographiques ainsi que de proposer des pistes d'actions rendant les objectifs opérationnels

Anne Perrot expose ensuite les 5 enjeux et les 14 objectifs qui ont été dégagés lors des groupes de travail. Elle précise que, bien qu'ils aient déjà fait l'objet de discussion, il sera toujours possible d'ajouter ou de modifier un objectif lors de la définition du programme de mesures.

4/ Divers

Anne Perrot présente ensuite la poursuite de la démarche (voir diaporama) en proposant de réaliser de groupes de travail auxquels tous les membres du Copil seront invités à participer selon la thématique qui les intéressera :

- **Milieux aquatiques et faune piscicole** : travaux en rivière, continuité écologique (circulation des poissons et transport solide], pollution domestiques et déchets.
- **Milieux forestiers et corridors écologiques** : entretien et restauration des forêts, création de corridors.
- **Milieux ouverts et activités agricoles** : modes d'exploitation raisonnés des grandes cultures, conservation et restauration des prairies, pollutions diffuses.
- **Charte Natura 2000**

Deux sessions de groupes de travail sont à prévoir dont la première se déroulera mi-juin et la seconde avant le 15 juillet ou courant septembre, selon l'avancement du travail des groupes de juin. Les dates et les lieux seront envoyés très prochainement aux membres du Copil qui pourront en faire part aux personnes qu'ils jugeront intéressées.

Elle informe également les membres du Copil que deux études complémentaires vont être menées sur les prairies de fauches ainsi que sur les chauves-souris (chiroptères) par le CREN. Par ailleurs, l'Institution Adour vient de passer un marché avec l'ADASEA du Gers qui travaillera en collaboration avec l'ADASEA des Hautes-Pyrénées. Il s'agit pour l'ADASEA d'accompagner l'Institution Adour dans la concertation autour des mesures agricoles du Document d'objectifs.

Enfin, elle présente le calendrier prévisionnel récapitulant les tâches qui ont été réalisées jusqu'à présent et celles qu'il reste à faire.

- M. Darrieux conclut cette séance en remerciant encore les membres pour leur présence.



Site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » - FR7300889

Compte-rendu du 5^{ème} Comité de pilotage du 17/11/2010

Dates d'invitations : 25/10/2010

Pièces jointes :

- Diaporama présenté lors du Copil

Liste de présence :

- Guy Darrieux, Institution Adour, Président du Copil Natura 2000 Vallée de l'Adour
- Jean Guilhas, Mairie de Maubourguet
- Albert Agostinelli, Mairie d'Aurensan
- Michel Uhlmann, DDT 32
- J. Louis Labarbe, Mairie de Bernède
- Marie-Claude Duvignau, Mairie de Saint-Mont
- Robert Maisonneuve, Maire de Labatut-Rivière
- Francis Bosseaux, Maire de Préchac sur Adour
- Marie-Thérèse Dufau, adjoint au maire de Saint-Germé
- Alain Aragnouet, Syndicat mixte du haut et moyen Adour (SMHMA)
- Marion Cherrier, SMHMA, contrat de rivière Haut Adour
- Joseph Latapie, ASA de Maubourguet
- Louis Termes, Propriété rurale et privée
- Nicolas Thion, Fédération des chasseurs 65
- André Villemur, EDF Production
- Michel Combes, CRPF 32
- Christian Puyo, Chambre d'agriculture 65
- Pierre Lajus, Chambre d'agriculture 32
- Gérard Fabres, Les amis de la Terre 32
- Alain Machat, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique 32, AAPPMA de Plaisance
- Antoine Voisin, ADASEA 65
- Claude Laffonta, conseil général des Hautes-Pyrénées
- Angélique Masson, Agence de l'eau Adour-Garonne
- Bernard Lussan, Président du syndicat de rivière de l'Adour haut-pyrénéen
- Roland Date, Maire de Sarragachies
- Jacques Gaïotti, Maire de Barcelonne-du-Gers
- André Dehez, syndicat d'électrification du Gers
- Georges Dantin, Comité départemental de canoë-kayak 65
- Robert Meille, mairie d'Izotges
- Laurent Delisée, ONEMA SD 65
- Jean-François Bellardi, syndicat d'assainissement Adour-Alaric
- André Susserre, Fédération des chasseurs 65
- René Lapeyre, Maire de Sarniguet

- Paul Garcia, piégeurs 65
- Bernard Feltrin, Piégeurs 65
- André Desgrez, architecte des bâtiments de France
- Jean-Michel Duzer, ASA Aillet
- Marc Fily, DREAL Midi-Pyrénées
- Robert Bousquet, Maire de Tieste
- Nicolas Semmartin, FNE 65
- Sylvie Bocher, DDT65
- Michel Lans, DDT32
- Daniel Marc, CREN Midi-Pyrénées
- Fr.-Xavier Cuende, Institution Adour
- Anne Perrot, Institution Adour

Excusés :

- Sylvie Soroste, Grand Tarbes
- Martin Malvy, président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Jean-Michel Guémené, TIGF
- Typhaine Dulhauste, SEMADOUR

Ordre du jour de la séance :

- 1/ Proposition et validation du programme d'actions
- 2/ Ajustement du périmètre initial
- 3/ Proposition de surfaces éligibles aux contrats agricoles
- 4/ Résultats des études complémentaires prairies et chiroptères

Introduction

➤ Guy Darrieux ouvre la séance de ce cinquième Comité de pilotage (COFIL) en remerciant les personnes présentes.

Il rappelle que le comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée de l'Adour se réunit pour la 5^{ème} fois afin de notamment valider le programme d'actions du Document d'objectifs (Docob) du site qui a été débattu lors des groupes de travail. Il remercie les membres du Copil de leur mobilisation lors de ces groupes de travail.

Il rappelle que, lors du dernier Copil du mois de mai 2010, l'état des lieux du site avait été validé et que les enjeux et les objectifs du site ainsi que le déroulement des groupes de travail « programme d'action » avaient été présentés.

Enfin, il rappelle les différents objectifs de conservation du site.

1/ Proposition et validation du programme d'action

Anne Perrot fait un rappel sur les étapes d'élaboration du Docob et présente la méthode de travail des groupes « programme d'actions » qui ont donné lieu aux fiches action préalablement envoyées aux membres du Copil.

41 fiches actions ont été rédigées. Elles sont présentées par types de milieux concernés : aquatique, forestier, ouvert et actions transversales.

Modification demandée par les membres du Copil :

- Intégration des comités départementaux de canoë-kayak comme partenaires dans les fiches 6.1, 6.2, 9.1, 9.2, 11.1, 11.2, 12.2, 14.2.
- Intégration de l'ONEMA comme partenaires dans les fiches 6.1, 7.1, 7.2, 10.4, 10.5, 2.3.
- Le CRPF fera des propositions concernant la fiche 4.1

Questions des membres du Copil :

Albert Agostinelli demande dans quelle mesure la sensibilisation (notamment à destination des enfants) sera prise en compte. Anne Perrot précise que la sensibilisation envers le grand public est

prévue dans plusieurs fiches d'actions, que ce soit en termes d'information ou de conseils (guide de bonnes pratiques).

Les membres du Copil s'interrogent également sur la communication envers les propriétaires riverains. Anne Perrot répond que l'information des propriétaires et des exploitants riverains représente la mission la plus importante de la phase d'animation du Docob une fois que celui-ci sera validé. Il s'agira notamment de les rencontrer par le biais de permanence en mairie ou sur rendez-vous. Cette phase débutera début 2011.

Au sujet de la fiche 2.1 sur les STEP (...) qui prévoit « d'articuler les objectifs du Docob avec les mesures du SDAGE et du SAGE et de mettre en place une action teste sur les installations des STEP », il est demandé si Natura 2000 obligera les collectivités à faire des travaux? Y aura-t-il des financements à cet effet? Anne Perrot répond qu'il n'y aura pas d'obligation s'ajoutant à la réglementation déjà existante. Il s'agit d'expérimentation, sur la base du volontariat. Aucun financement n'est prévu pour l'instant dans le cadre de Natura 2000, mais si des financements sont mis en place, le fait que l'action soit inscrite au Docob sera un point d'éligibilité. Elle ajoute que toutes les actions sont destinées à être adaptées selon les réalités locales du territoire. Elles feront toutes l'objet d'un diagnostic préalable avant contractualisation.

Jean Guilhas demande s'il y a des preuves de présence de la Loutre car les chasseurs et les pêcheurs n'en voient pas. Le CREN confirme la présence de cette espèce basée sur l'observation de déjections et d'empreintes. Anne Perrot ajoute que cette espèce a une bonne dynamique sur le site et qu'elle a été confirmée par la fédération des chasseurs.

Angélique Masson demande à ce que, par action, les types et sources de financements soient précisés. Par exemple, l'AEAG peut intervenir sur certaines actions mais pas sur d'autres. Pour l'instant, ce n'est pas assez précis dans les tableaux récapitulatifs.

Antoine Voisin précise que pour le guide de bonnes pratiques concernant le milieu aquatique, il y a possibilité de s'inspirer de ce qui a déjà été fait sur d'autres cours d'eau et que ce guide est à élaborer avec les techniciens rivière.

Jean Guilhas demande quel est le rapport entre les nouvelles Znieff (Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et Natura 2000. Daniel Marc lui répond que les Znieff constituent un inventaire des zones présentant une riche biodiversité et qu'il s'agit d'un zonage informatif.

Le Président fait approuver le programme : programmes d'actions adopté par le COPIL, sous réserve de prise en compte des remarques de séance.

2/ Ajustement du périmètre initial

Anne Perrot rappelle que, dans certaines zones, les limites du site Natura 2000 sont incohérentes avec les réalités de terrain : lit de l'Adour hors du site Natura 2000, débordement des habitats d'intérêt communautaires hors du site.

Il est donc proposé d'intégrer au périmètre Natura 2000 ces zones d'eau et d'habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit d'un ajustement à la marge qui représente une augmentation de 72ha (sur

les 2 635ha initiaux) dont 27ha d'eau et 45ha d'habitats d'intérêt communautaire. Ces surfaces ajoutées sont réparties tout le long du site. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'agrandir le site mais bien d'ajuster les limites aux réalités de terrain

Les membres du Copil proposent, de la même façon, de retirer les zones n'apportant pas de plus-value à la conservation du site, telles que les petites parties de champs sur lesquelles le site déborde. La DREAL confirme cette possibilité d'enlever des zones si elles correspondent manifestement à une erreur de positionnement du trait sur la carte. Anne Perrot propose d'envoyer pour validation aux membres du Copil une nouvelle proposition de périmètre du site en faisant apparaître les surfaces ajoutées et les surfaces enlevées. Il y aura information individuelle de chaque commune concernée.

Le Président fait approuver le principe des ajustements : principe approuvé par le COPIL. L'IA enverra aux membres du COPIL un document montrant précisément les modifications, pour validation définitive.

3/ Proposition de surfaces éligibles aux contrats agricoles

Anne Perrot définit la notion de surfaces éligibles aux contrats agricoles : zone constituée de parcelles agricoles où les exploitants agricoles (qui le souhaitent) pourront contractualiser une MAEt Natura 2000.

Dans les projets Natura 2000, les surfaces à l'intérieur du site sont automatiquement éligibles. En revanche, il est possible d'intégrer des surfaces agricoles en périphérie du site selon certains critères. Anne Perrot rappelle que cette possibilité a été abordée lors des groupes de travail concernant l'agriculture ainsi qu'en bureau du Copil.

Au vu des particularités du site « Vallée de l'Adour » (divagation du lit, contact direct de surfaces agricoles hors du site avec les habitats d'intérêt communautaire ou avec le cours d'eau.), il est proposé aux membres du Copil d'intégrer certaines surfaces agricoles en périphérie du site selon les critères suivants :

- surfaces dans la zone de l'espace de mobilité,
- surfaces en bordure du cours d'eau (sans cordon boisé),
- surfaces en contact direct avec un habitat d'intérêt communautaire.

Bilan des surfaces concernées :

- Surfaces agricoles estimées dans le site Natura 2000 : 492ha
- Surfaces agricoles proposées à l'éligibilité à l'extérieur du site : 928ha
- Totale des surfaces agricoles pouvant être éligibles : 1 421ha

Cette proposition est illustrée, en séance, par des photos aériennes.

Il est précisé qu'il **ne s'agit pas d'agrandir le site mais de permettre aux agriculteurs situés en périphérie du site, et pouvant apporter une plus-value à la gestion de celui-ci, de passer des MAEt au titre de Natura 2000.**

L'avis du Copil est sollicité sur cette question :

Les Chambres d'agriculture du Gers et des Hautes-Pyrénées, par le biais de Pierre Lajus et Christian Puyo, rejettent la possibilité de rendre les surfaces agricoles, hors Natura 2000, éligibles aux MAEt en raison de l'incertitude concernant l'évolution de la réglementation sur la protection des milieux

naturels. Ils citent notamment l'évolution concernant les évaluations d'incidences liées à Natura 2000 et estiment que ce ne sont pas aux Chambres d'agriculture d'élargir ce périmètre pour répondre à une question d'opportunité de quelques agriculteurs

Nicolas Thion ajoute que les fédérations de chasseurs comprennent les craintes des chambres d'agriculture et émettent le même avis.

Les membres du Copil qui se sont exprimés se rangent majoritairement derrière les chambres d'agriculture qui sont les principaux concernés en tant que représentants des exploitants agricoles.

Nicolas Semmartin propose que la décision soit prise directement par les propriétaires concernés, car la position des chambres d'agriculture empêcherait certains propriétaires, éventuellement intéressés, de bénéficier des mesures ainsi proposées. Anne Perrot, précise que cette hypothèse ne peut être retenue car le Copil reste la seule instance à pouvoir valider cette proposition.

Elle précise également que cette décision conditionnera le dossier de demande de financement des MAEt Natura 2000 de la vallée de l'Adour qui doit être déposé avant le 13 décembre 2010.

Marc Fily explique que deux grandes priorités sont affichées depuis 2007 pour les MAEt au niveau national : la réduction des intrants et la biodiversité. Le site « Vallée de l'Adour » présente ces deux enjeux. Ce serait donc dommage de ne pas profiter de ces possibilités financières de MAEt dans les zones contigües. Il déplore que la concordance des calendriers « évaluation des incidences » et « MAEt » induise des craintes et conduise à la position des Chambres d'agriculture. Sylvie Bocher rappelle que le dispositif « évaluation des incidences » est en cours. Elle propose de présenter la liste des activités concernées lorsque celle-ci sera finalisée.

Michel Uhlmann rappelle que, sur les surfaces agricoles hors site proposées, la contractualisation reste volontaire.

Guy Darrieux prend en compte la décision des chambres d'agriculture et des membres du Copil qui se sont exprimés. Les surfaces agricoles hors site ne seront donc pas intégrées au dossier de demande de financement prochainement déposé. Elles ne pourront donc pas être éligibles aux MAEt. Il le regrette, car, s'il est vrai que personne ne peut prévoir l'évolution future de la réglementation, l'expérience de la négociation de l'espace de mobilité a montré que les discussions avec les acteurs locaux, dont les agriculteurs riverains de l'Adour, ont permis d'obtenir des avancées qu'on aurait pu penser impossibles auparavant.

A la suite des débats, au cours desquels les avis ont été partagés, le comité de pilotage n'a pas pris de position formelle. La tendance majoritairement exprimée par les personnes présentes était de ne pas retenir la proposition. Aujourd'hui, seul le périmètre strict du site Natura 2000 est pris en compte pour la campagne PAC de 2011.

4/ Résultat des études complémentaires sur les prairies et sur les chiroptères

Daniel Marc présente les résultats des études complémentaires concernant les chauves-souris et les prairies.

- Étude Chiroptères :

Il s'agissait d'identifier les chiroptères effectivement présents sur le site, de définir leurs habitats potentiels et de réaliser l'analyse écologique des espèces recensées.

12 espèces contactées, dont 4 d'intérêt communautaire :

- la Barbastelle ;
- le Murin à oreilles échancrées ;
- le Petit rhinolophe ;
- le Grand rhinolophe.

L'étude conclut à un potentiel important du site pour les espèces sylvoles. Le CREN préconise donc de donner une priorité importante aux actions en faveur des zones forestières et d'approfondir les connaissances sur les chiroptères du site.

- Étude Prairies :

Il s'agissait de déterminer le statut des prairies de fauche à l'intérieur du site qui n'avaient pas pu être défini lors de la première campagne de terrain ainsi que d'identifier et déterminer le statut des prairies de fauche **en périphérie directe du site** et la pertinence de leur intégration au site.

La conclusion de l'étude est que peu des prairies inventoriées sont d'intérêt communautaire car celles pré-identifiées par photos aériennes sont aujourd'hui le plus souvent converties en parcelles cultivées (maïs ou blé).

➤ M. Darrieux conclut cette séance en remerciant encore les membres pour leur présence et en rappelant que le prochain Copil devrait se tenir en janvier 2011 afin de valider le Document d'objectifs.



Site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » - FR7300889

Compte-rendu du 6^{ème} Comité de pilotage du 02/02/2011

Dates d'invitations : 10/01/11

Pièces jointes :

- Diaporama présenté lors du Copil

Liste de présence :

- Guy Darrieux, Institution Adour, Président du Copil Natura 2000 Vallée de l'Adour
- Michel Uhlmann, DDT 32
- Nicolas Thion, Fédération des chasseurs 65
- Rémy Bonneville, Fédération des chasseurs 32
- Jacques Duffau, maire de Hères
- Jean-Paul Forment, SIAEP région de Beaumarchés
- Jean-Michel Catil, CPIE pays gersois
- Alain Aragnouet, Syndicat mixte du haut et moyen Adour (SMHMA)
- Marion Cherrier, SMHMA, contrat de rivière Haut Adour
- Francis Bosseaux, Maire de Préchac sur Adour
- Marie-Claude Duvignau, Mairie de Saint-Mont
- Christian Puyo, Chambre d'agriculture 65
- Pierre Lajus, Chambre d'agriculture 32
- Gérard Fabres, Les amis de la Terre 32
- Alain Machat, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique 32, AAPPMA de Plaisance
- Georges Dantin, Comité départemental de canoë-kayak 65
- Paul Garcia, piégeurs 65
- Bernard Feltrin, Piégeurs 65
- Marc Fily, DREAL Midi-Pyrénées
- Sylvie Soroste, Grand Tarbes
- Bruno Sirven, Arbre et paysage 32
- Guy Saint-Guilhem, SMGAG
- Louis Termes, Propriété rurale et privée
- Roselyne Bocq, Mairie Tarsac
- Christian Cuvellier, Syndicat des eaux du bassin de l'Adour gersois
- André Susserre, Fédération des chasseurs 65
- Roland Daste, Maire de Sarragachies
- Roger Demandes, piégeurs 32
- J. Louis Labarbe, Mairie de Bernède
- André Dehez, syndicat d'électrification du Gers
- Gérard Dehez, mairie Barcelonne-du-Gers
- Noël Abad, fédération pêcheurs 65
- Jean-Michel Guémené, TIGF
- André Villemur, EDF Production
- Josette Feugère, mairie Saint-Mont
- Robert Bousquet, Maire de Tieste
- Jean Guilhas, Mairie de Maubourguet
- François de Marcillac, CRPF 32
- Philippe Bertrand, CRPF Midi-Pyrénées
- Sylvie Bocher, DDT65

- Michel Lans, DDT32
- Daniel Marc, CREN Midi-Pyrénées
- Fr.-Xavier Cuende, Institution Adour
- Anne Perrot, Institution Adour

Excusés :

- Nicolas Semmartin, FNE 65
- Albert Agostinelli, Mairie d'Aurensan
- Martin Malvy, président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Angélique Masson, agence de l'eau Adour-Garonne
- Marc Adisson, DDT 65
- Nadine Sempé, Mairie Camalès
- Jean-Claude Piron, CAGT
- Castells Roland, Mairie Bagnères-de-Bigorre
- Nicolas Soubiran, fédération de pêche 32
- Jean-François Bellardi, SI Assainissement Adour-Alaric
- Véronique Mabrut, Chambre d'agriculture 65

Ordre du jour de la séance :

- 1/ Modification du périmètre
- 2/ Validation du Docob (charte)
- 3/ Information sur la mise en œuvre d'un Docob

Introduction

➤ Guy Darrieux ouvre la séance de ce 5^{ème} Comité de pilotage (Copil) en remerciant les personnes présentes.

Il rappelle que l'élaboration du Docob a commencé en février 2009 et que durant les derniers 24 mois une concertation large et continue a été menée grâce à la participation des nombreux représentants des usagers de l'Adour.

- 5 Comités de pilotages ont eu lieu afin de valider progressivement le Docob
- 15 groupes de travail ont permis une concertation large durant près d'un an. Ils ont participé à la définition des objectifs et des mesures de gestion du site.

Aujourd'hui le Copil se réunit afin de valider ce travail en approuvant le Docob.

Guy Darrieux présente ensuite l'ordre du jour.

1/ Modification du périmètre

Anne Perrot rappelle que lors du dernier Copil l'ajustement à la marge du périmètre du site avait été proposé : dans certaines zones, les limites du site Natura 2000 devaient être modifiées : lit de l'Adour hors du site Natura 2000, débordement des habitats d'intérêt communautaire hors du site. Les membres du Copil avaient alors proposé de retirer les zones n'apportant pas de plus-value à la conservation du site, telles que les petites parties de champs sur lesquelles le site déborde.

Elle présente les résultats de ce travail :

- **Surface totale périmètre initial : 2 622ha** (au référentiel cartographique numérisé)
- Surfaces ajoutées : **166ha**
 - Surfaces habitats d'IC : 43ha (26%)
 - Surfaces en eau : 30ha (20%)
 - Surfaces agricoles : 26ha (15%)

- Surfaces boisements : 67ha (40%)
- Surfaces enlevées : **129ha**
 - Surfaces agricoles : 116ha (90%)
 - Peupleraies, routes, habitations : 13ha (10%)
- **Surface totale nouveau périmètre : 2 659ha (+ 37ha)**

André Dehez demande pourquoi une zone de peupleraie à Barcelonne du Gers est encore dans le périmètre.

Anne Perrot précise qu'en effet quelques petits points peuvent encore rester incohérents.

Suite à la proposition de modification faite par l'Institution Adour à partir des concertations menées avec les acteurs concernés, les services de l'Etat lanceront une consultation officielle des communes du site afin d'arrêter le nouveau périmètre. Des modifications pourront alors encore être prises en comptes.

Le Président fait approuver le principe des ajustements : principe approuvé par le COPIL.

2/ Validation du Docob (Charte)

Anne Perrot rappelle la démarche d'élaboration du Docob qui a commencé depuis février 2009. Elle explique que la dernière étape de validation du Docob passe par la validation de la charte rédigée fin 2010 sur la base des propositions faites en groupe de travail. Elle a ensuite été soumise à l'avis du Bureau du Copil.

La charte est un recueil d'engagements correspondants à des « pratiques de gestion courante des terrains inclus dans le site ». Comme les contrats Natura 2000, la charte est un dispositif contractuel basé sur le volontariat.

Anne Perrot présente ensuite les différents types d'engagements déclinés par la charte et demande aux membres du Copil de faire part de leurs remarques.

Aucune remarque n'est faite sur la charte. En revanche, Georges Dantin ainsi que Philippe Bertrand demandent que leurs organismes soient ajoutés en tant que partenaires techniques dans différentes fiches actions. Georges Dantin demande également d'apporter quelques modifications au chapitre « activités nautiques » de la première partie du Docob.

Christian Puyo met en garde sur la complexité de la charte ainsi que des fiches actions. Les propriétaires riverains auront beaucoup de mal à se retrouver dans ces documents.

Anne Perrot précise que l'animation aura notamment pour but de rendre ces documents accessibles au grand public et d'expliquer aux propriétaires et ayants droits le contenu du Docob et ses objectifs. Des documents synthétiques seront donc certainement rédigés.

Guy Darrieux propose de valider la Charte et part-là même le Docob sous réserve de l'intégration de ces remarques.

Il souligne le caractère enrichissant de cette démarche qui a permis de mieux connaître l'Adour. L'inventaire naturaliste du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et ses explications quant à la richesse faunistique et floristique du site permettent en effet de comprendre l'importance qu'a l'Adour pour la conservation de la biodiversité. Les fiches actions ont, elles, résulté d'un travail de concertation régulier et pertinent où tous les acteurs locaux ont su s'accorder. La concertation a d'ailleurs été l'élément moteur de l'élaboration du Docob et Guy Darrieux constate qu'elle s'est toujours faite dans un consensus général même si toutes les propositions n'ont pas toujours été validées telles que la zone d'éligibilité en périphérie du site.

Enfin, il tient à préciser que le Docob ainsi que la Charte ne sont pas figés et qu'ils doivent faire leurs preuves sur le terrain et s'adapter aux différents points de vue.

Pour information, la version finale du Docob sera envoyée avec le compte rendu du Copil. Les membres du Copil disposeront de 2 semaines afin de faire remonter les dernières modifications avant remise du Docob en préfecture pour validation.

3/ Information sur la mise en œuvre d'un Docob

Anne Perrot expose les différentes étapes qui suivent la validation d'un Docob :

- Validation par la préfecture du Gers
- Désignation de la structure animatrice par le Préfet
- Animation du Docob : contractualisation, informations, partenariats.

➤ M. Darrieux conclut cette séance en remerciant encore les membres pour leur présence et leur participation assidue tout le long de cette démarche permettant de rédiger et de valider un Docob cohérent et issue d'une réelle concertation.